



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

13.05.2026

Titre du projet du marché:

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - Auteur de projet et architecte - PSP de Lussy (ID 11814)

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#36695

N° de la publication SIMAP:

#36695-01

Date de publication SIMAP:

11.05.2026

Adjudicateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - Auteur de projet et architecte - PSP de Lussy ID 11814

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

Organisateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - Auteur de projet et architecte - PSP de Lussy ID 11814

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 02.07.2026

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 11.06.2026

Rendu documents:

Sous forme électronique sur la plateforme simap, jusqu'au 02.07.2026, 23h59.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71250000 Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

Description détaillée des prestations / du projet:

L'OFROU a décidé, dans le cadre du projet N09.48 080010 – UPlaNS Vennes – Chexbres, de remplacer le passage supérieur des Lussy, celui-ci ayant été jugé trop endommagé pour être rénové. L'option de remplacer le PSP des Lussy par un ouvrage souterrain a été abandonnée, car jugée trop coûteuse. La conception et l'exécution du projet sont prévues selon la méthodologie BIM (Building Information Modeling) avec une approche openBIM. L'ouvrage est situé dans le périmètre de protection du Lavaux, entre le secteur central et la zone tampon. Il est destiné exclusivement à un usage piétonnier, car il se trouve sur un itinéraire de randonnée. Toutefois, le PSP des Lussy ne constitue pas une liaison importante entre deux villages. Les objectifs du projet sont les suivants:- Démolir l'ouvrage existant en perturbant le moins possible le trafic; - Réaliser un ouvrage esthétique en Lavaux; - Réaliser un nouvel ouvrage avec une durée de vie de 100 ans afin de diminuer les coûts d'entretien; - Garantir un gabarit de hauteur minimum 4.60m sur toute la chaussée y compris sur la BAU lac; - Supprimer le pilier central dans la mesure du possible; - Dimension minimale 55m x 5m x 3.5m selon norme VSS 40246.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise, maximum 50%.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

Conditions de participation:

1. Rémunération des offres, restitution des documents

L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers d'offre ne sont pas retournés.

2. Réserve

Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et/ou de la disponibilité des crédits.

3. Exclusion, préimplication

Le groupement CSD-BG II, Lausanne, ainsi que toutes les sociétés ayant un lien juridique ou économique étroit avec elle, sont exclu de la présente procédure (CSD INGENIEURS SA, WSP Ingénieurs Conseils SA), le groupement officie en qualité de BAMO.

4. Rectification des offres

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rectifier les offres dans les conditions strictes énoncées à l'article 39 de la loi fédérale sur les marchés publics (RS172.056.1 - LMP).

5. Evaluation des offres

Conformément à l'art. 40 LMP, étant donné que l'examen et l'évaluation approfondis des offres exigera des moyens considérables, l'adjudicateur se réserve le droit de soumettre toutes les offres à un premier examen sur la base des documents remis et les classer. Il choisira au moins les trois offres les mieux classées et les soumettra à un examen et à une évaluation détaillée.

6. Respect du droit du travail

Le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail et l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Critères d'aptitude:**1 CAPACITÉ TECHNIQUE DU SOUMISSIONNAIRE**

Q1.1 Référence du soumissionnaire - Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet.

Q1.2 Sous-traitance - Le soumissionnaire doit en principe fournir les prestations caractéristiques mais peut faire appel à des sous-traitants jusqu'à maximum 50% en valeur des prestations demandées.

2 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE

Q2.1 Chiffre d'affaires annuel - La situation économique du soumissionnaire est saine, pérenne et lui permet d'assurer les prestations pendant toute la durée du contrat. Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire doit ainsi représenter au moins le double du montant du marché ventilé sur la durée des prestations. Le chiffre d'affaires annuel est compris hors TVA Dans le cas d'une communauté de soumissionnaires, indiquer le chiffre d'affaires des partenaires et le total cumulé. Indiquer le chiffre d'affaires du dernier exercice ou la moyenne des 3 dernières années.

Q2.2 Documents à remettre

Le soumissionnaire doit respecter :

- Les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir ainsi que les dispositions relatives à l'égalité de traitement salariale entre femmes et hommes ;
- Les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles ;
- S'il confie les mandats qui lui ont été attribués, ou des parties de ces mandats à des tiers, il est tenu d'exiger que ces derniers s'engagent par écrit à respecter les principes susmentionnés ;
- L'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation de l'Ukraine et transmettre les informations sur son identité et la composition de ses organes (RS 946.231.176.72).

Q2.3 Attestations à remettre après le dépôt de l'offre

Le soumissionnaire doit prouver que sa situation économique est saine pendant toute la durée des prestations en indiquant que : Il n'est pas surendetté ni en faillite, Il respecte ses obligations en matière d'assurances sociales ; Il paie ses contributions fiscales (à la source, communales, cantonales et fédérales) et dans les délais imposés ; Il bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle dont le montant est au moins équivalent à celui figurant dans le projet de contrat.

3 APTITUDES ET DISPONIBILITÉS DES PERSONNES-CLÉS

Q3.1 Références des personnes-clés

Le soumissionnaire doit démontrer que les personnes-clés ont exercé dans une fonction équivalente ou dans une fonction d'adjoint, les compétences et l'expérience indispensables à la réussite du projet. Est considéré comme personne-clé : le chef de projet (Ingénieur civil), l'architecte.

Q3.2 Disponibilité des personnes-clés

Le soumissionnaire doit apporter la preuve que les personnes-clés seront disponibles et proactives pour ce projet pendant toute la durée des prestations. La disponibilité des personnes-clés pour le présent appel d'offres doit être supérieure ou égale à la disponibilité minimale exigée par le pouvoir adjudicateur pendant les deux premières années du contrat. Si le soumissionnaire participe simultanément à plusieurs procédures en cours impliquant les mêmes personnes-clés, le soumissionnaire peut désigner des personnes-clés de substitution. Celles-ci ne seront évaluées que si les personnes-clés initiales ne disposent plus de la disponibilité exigée en raison de leur implication dans d'autres marchés adjugés en cours de procédure. Dans ce cas, les personnes-clés devenues indisponibles pour cette raison ne seront pas prises en compte. Tous les documents exigés doivent figurer dans l'offre soumise pour toutes les personnes-clés. Est considéré comme personne-clé :- le chef de projet (Ingénieur civil), - l'architecte.

Q3.3 Exigences linguistiques

Les personnes-clés doivent pouvoir communiquer avec les responsables du projet ainsi que tous les partenaires et acteurs qui participeront d'une manière ou d'une autre dans le

projet. Les personnes-clés doivent avoir au moins le niveau de maîtrise du français suivant : - Chef de projet (Ingénieur civil) : C1, - Architecte : non exigé.

Critères d'adjudication / de sélection:

C1 PERSONNES-CLÉS : QUALIFICATION PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PROJET -
Pondération 40%

(C1.1 Chef de projet (Ingénieur civil) - 25%, C1.2 L'architecte - 15%)

C2 ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUE, PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE,
CARACTÈRE INNOVANT - Pondération 30%

C3 PRIX (méthode T200) - Pondération 30%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes